

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



**CIRCULAIRE 103-21**  
**Le 10 juin 2021**

## **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ** **Uranium Participation Corporation (U)** **Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que la société Uranium Participation Corporation (« UPC » ou la « société ») (TSX : U) a conclu une entente d'arrangement (la « convention d'arrangement ») avec Sprott Asset Management LP (« Sprott Asset Management »), une filiale en propriété exclusive de Sprott Inc. (« Sprott ») (NYSE/TSX :SII), dans le cadre de laquelle les actionnaires de UPC deviendront porteurs de parts de Sprott Physical Uranium Trust (« Sprott Physical Uranium Trust »), une entité nouvellement constituée qui sera gérée par Sprott Asset Management (l'« opération »).

Selon le plan d'arrangement établi sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), chaque action ordinaire de UPC sera échangée contre une part de la nouvelle entité Sprott Physical Uranium Trust. L'opération devra obtenir l'approbation des actionnaires à raison de 66 2/3 % des votes des porteurs d'actions ordinaires de UPC qui seront présents, en personne ou par procuration, lors de l'assemblée des actionnaires qui se tiendra aux fins d'examen de l'opération proposée (l'« assemblée »). L'opération est également sujette à l'obtention de certaines approbations des autorités réglementaires, des tribunaux et de la bourse, ainsi qu'à certaines conditions de clôture usuelles pour ce genre d'opération.

Les modalités complètes de l'opération figureront dans la circulaire d'information de la direction qui sera déposée auprès des autorités de réglementation et postée aux actionnaires de UPC conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La clôture de la transaction devrait avoir lieu à la fin du deuxième trimestre ou au début du troisième trimestre de 2021.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza  
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés